

Gilles Manceron,

Médiapart du 1<sup>er</sup> février 2021

Constatons d'abord que la remise de ce rapport a eu lieu dans des conditions quelque peu cocasses. Elle était annoncée sur l'agenda de l'Élysée pour le jeudi 20 janvier à 17h, mais quand l'auteur du rapport s'est présenté à l'heure dite pour le remettre au président, les journalistes auxquels il aurait pu, ainsi qu'Emmanuel Macron, adresser quelques mots sur le sujet brillaient par leur absence. C'est que, dans la matinée, ceux-ci avaient été convoqués par le « conseiller mémoire » de la Présidence, Bruno Roger-Petit, qui leur avait livré des « éléments de langage », lesquels ont été largement diffusés dès la mi-journée par l'Agence France Presse, les quotidiens en ligne et les chaînes d'information continue. C'est ainsi que les journaux français et étrangers se sont fait l'écho de ce verdict péremptoire : *« Colonisation et guerre d'Algérie : Il n'y aura "pas d'excuses", prévient l'Élysée »*.

### **L'invention du terme de « repentance »**

Comment ne pas s'inquiéter de cette sentence catégorique. Immédiatement reprise par la presse française et algérienne par des personnes qui n'avaient pas eu le temps de lire ce rapport de près de 200 pages (dans la version qui va paraître chez Albin Michel) qui commençait à peine à circuler par des voies autres que le site de l'Élysée. Quelques lecteurs, pourtant, dans les deux pays, ont émis des réactions intéressées. Quant au haut fonctionnaire chargé en Algérie de ce dossier « sous l'autorité » du président Tebboune — son conseiller Abdelmadjid Chikhi, ex-conseiller de Bouteflika et bien connu pour être le gardien sourcilleux des archives nationales algériennes —, il a eu le toupet de dire, quand la presse algérienne l'interrogeait sur son silence, qu'il ne l'avait pas lu, car il ne l'avait pas reçu officiellement. On en est presque revenu à l'époque où les dirigeants soviétiques des débuts de la déstalinisation niaient l'authenticité du rapport présenté par Khrouchtchev au XX<sup>e</sup> congrès dont le texte circulait dans le monde entier, parlant de lui comme du rapport « attribué au camarade Khrouchtchev ».

C'est donc la formule « ni excuses, ni repentance », avant même sa remise et même si on ne la trouve pas dans le rapport, qui s'est trouvée accolée au rapport Stora.

Le choix du mot « repentance » n'est pas innocent. Il a été utilisé par Nicolas Sarkozy lors de sa campagne pour l'élection présidentielle de 2007. Avec un but précis : attirer des voix d'extrême droite pour éviter une présence de celle-ci au second tour et refuser toute reconnaissance lucide du fait que la colonisation de l'Algérie contredisait toutes les idées des droits de l'homme. Celles des Encyclopédistes et de la Révolution française en faveur de la liberté des peuples à ne pas être objet de conquête, et même, le cas échéant, d'y résister. Il s'agissait d'empêcher de reconnaître que la colonisation contredisait le principe de l'égalité de tous les êtres humains proclamé sous la I<sup>re</sup> République lors de la Révolution française(1). Et que la « République coloniale » avait été une effroyable négation des principes humanistes et universels dans l'histoire des III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> République.

Destiné à faire obstacle à cette reconnaissance, la « repentance » est un concept écran, inventé, non par des Algériens, mais par des Français nostalgiques de la colonisation pour discréditer les demandes de qualifier pour ce qu'elles sont les injustices et les violences coloniales qui furent souvent des crimes contre l'humanité (comme l'avait d'ailleurs reconnu Emmanuel Macron en février 2017). Un concept repris comme un épouvantail par quelques auteurs comme Pascal Bruckner ou Daniel Lefeuvre(2). Ou encore l'historien Guy Pervillé(3) aux travaux importants mais qui est proche des milieux « nostalgiques », et qui, par exemple, lors du procès de Bordeaux qui a condamné Maurice Papon pour complicité de crime contre l'humanité en Gironde en 1942, s'était adressé à l'AFP en 1997 pour réfuter le témoignage de Jean-Luc Einaudi sur la répression sanglante en octobre 1961 orchestrée par ce même Papon devenu préfet de police du département de la Seine.

### **L'impossible « grand écart » de Jacques Chirac**

Contrairement à ce que dit Pervillé(4), le gouvernement algérien n'a jamais utilisé ce mot de « repentance ». La Fondation du 8 mai 45, qui s'attache à commémorer la répression sanglante des manifestations de mai et juin 1945 dans le Constantinois, créée en mai 1990 à Kherrata par Bachir Boumaza et présidée ensuite par Mohamed El Korso et Abdelhamid Selakdji, aux initiatives auxquelles j'ai plusieurs fois participé comme historien à Sétif et Guelma, a pour revendication principale la *reconnaissance* par la France de ses crimes coloniaux en Algérie. Si elle s'est élevée légitimement contre la création en 2010 par Nicolas Sarkozy et son secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants Hubert Falco d'une Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie sur la base de la loi du 23 février 2005 enjoignant les enseignants à montrer les « aspects positifs de la colonisation »(5), elle s'est placée, quelles que soient ses demandes, sur le terrain de l'histoire et du droit, refusant « la tentation d'agir dans un esprit vindicatif ou revancharde »(6). Il est inexact de dire que « *la revendication de repentance à Alger a fait échouer le traité d'amitié* » qu'espérait Jacques Chirac(7). En réalité, c'est le « grand écart » tenté par lui entre ce projet de traité et la loi sur les « aspects positifs de la colonisation » — qui résultait d'une promesse faite en 2002 au lobby « nostalgiste » pour le dissuader de voter Le Pen au second tour de la présidentielle —, qui a conduit à son échec, puisque l'inscription dans son préambule demandée par l'Algérie des « *regrets* » de la France pour « *les torts portés à l'Algérie durant la période coloniale* » ne pouvait se concilier avec son appui à la vision « civilisatrice » de la colonisation. Son refus de la *reconnaissance* a rendu vains les quelques gestes de compassion qu'il avait faits durant son quinquennat et a préparé l'orientation encore plus négative de Nicolas Sarkozy qui a brandi la formule du « refus de la repentance ».

### **Le nécessité absolue de la reconnaissance**

Depuis ces attermoissements de la présidence de Jacques Chirac, les choses se sont nettement aggravées dans la société française. Une régression s'est produite sur la question coloniale, le débat sur cette page du passé de la France s'est éloigné davantage au fil du XXI<sup>e</sup> siècle de la référence aux droits universels de l'homme.

Les quatre dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle ont été marquées par l'extrême pusillanimité sur ce sujet des présidents successifs de la V<sup>e</sup> République. Le général de Gaulle, après avoir fait le choix

d'accepter l'indépendance de l'Algérie, qui l'a confronté à la défection au sein de ses soutiens de 1958 des jusqu'au-boutistes de l'Algérie française, a accepté, en juin 1968, que l'amnistie s'applique à tous les actes des putschistes de 1961 et des criminels de l'OAS. Il a cherché à détourner les Français de cette page de notre histoire en ravivant la mémoire de la Résistance incarnée par Jean Moulin et les martyrs du Mont Valérien. Georges Pompidou a voulu faire oublier les temps où « les Français ne s'aimaient pas ». Valéry Giscard d'Estaing a réintégré dans sa majorité une partie de la droite antigauilliste qui n'avait pas accepté l'indépendance de l'Algérie. François Mitterrand, devenu président, s'est tenu à l'écart de la mémoire de cette très meurtrière décolonisation, ayant été un adversaire farouche du mouvement national algérien comme ministre de l'intérieur en 1954, puis des premières indépendances africaines, et, avant de soutenir l'abolition de la peine de mort en 1981, il l'avait préconisée abondamment comme ministre de la Justice du gouvernement Guy Mollet. Quant à François Hollande, il n'a fait sur ce sujet – malgré les conseils de Benjamin Stora – que de petits gestes trop timides. Dans ces conditions, aucune déconstruction des mythes qui justifiaient l'empire colonial n'est intervenue et l'extrême droite qui les cultive comme une rente a eu beau jeu d'étendre son influence en même temps qu'ils se répandaient.

Il faut dire que la gauche française est extrêmement gênée par la page coloniale de notre histoire, et cela a pour elle des racines profondes. Sous la Monarchie de Juillet (1830-1848), le mouvement socialiste naissant a majoritairement regardé avec faveur l'expansion coloniale. C'est la II<sup>e</sup> République (1848-1852) qui a fait des territoires de l'Algérie des départements français soumis à des lois particulières. Et une personnalité comme Jaurès qui a évolué de 1908 à 1914 vers un anticolonialisme résolu(8), n'a pas été suivi sur ce sujet par la majorité de ses camarades. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la gauche républicaine s'est ralliée à l'idée d'empire, et, au XX<sup>e</sup> siècle, pour que la branche du mouvement socialiste devenue le PCF adopte, à certains moments de son histoire, une orientation fermement anticolonialiste, il a fallu de fortes pressions de l'Internationale communiste.

La déclaration d'Emmanuel Macron sur la colonisation comme « crime contre l'humanité », avant son élection, sa déclaration importante de septembre 2018 en rendant visite à la veuve de Maurice Audin, reconnaissant que son mari a été assassiné par les militaires français qui le détenaient, dans le cadre d'une pratique généralisée de la torture et des détentions arbitraires, dépassaient largement en audace ce qu'ont dit les responsables de la gauche depuis la fin de la guerre d'Algérie. D'où l'étonnement que suscite la prudence de sa lettre de mission à Benjamin Stora, qui apparaît clairement comme un recul politique face aux effets politiques régressifs consécutifs au « moment 2000 ».

## **La régression récente de la société française**

L'entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle a été marquée, en effet, par une soudaine mais éphémère prise de conscience. Il y a eu un « moment 2000 », où après les articles de Florence Beaugé en juin dans *Le Monde*, suivis de « l'Appel des douze » publié dans *l'Humanité* en octobre, la question de la torture pratiquée par l'armée française dans la guerre d'Algérie, paroxysme et emblème de la violence coloniale, est revenue quelque temps sur le devant de la scène. Cela a coïncidé avec un essor des travaux de recherches sur ces sujets à l'université, dont la thèse de Raphaëlle

Branche, soutenue en décembre, sur la torture pratiquée par l'armée française dans la guerre d'Algérie(9). Il a perduré plusieurs années et été marqué par des événements importants : l'inauguration par le maire de Paris, Bertrand Delanoë, en 2001 d'une plaque au Pont Saint-Michel commémorant le massacre du 17 octobre 1961, puis d'une Place Maurice Audin en 2004, et enfin le 11 octobre 2011 d'une stèle à la mémoire des victimes françaises et algériennes de l'OAS, qui ont coïncidé avec la reconnaissance par la presse des travaux de Jean-Luc Einaudi, après le fiasco de la plainte en diffamation de Maurice Papon contre lui en mars 1999 pour ce qu'il avait écrit dans *Le Monde* sur le massacre des Algériens quand il était préfet de police.

Mais ces années ont été aussi celles de la consolidation du Front national, de la présence de Jean-Marie Le Pen en mai 2002 au second tour de l'élection présidentielle et des gages donnés par Jacques Chirac aux milieux nostalgiques de la colonisation (avec la promesse d'un monument aux morts de la guerre d'Algérie au Quai Branly, inauguré en décembre 2002, et d'une loi sur les « aspects positifs de la colonisation » votée en février en 2005) pour les dissuader de voter Le Pen au second tour. La suite de son quinquennat a été marquée par des gestes contradictoires et des tergiversations ont fini par ouvrir la voie à l'élection de Nicolas Sarkozy, avec son « refus de la repentance » et son discours de Dakar sur les Africains qui « ne sont pas entrés dans l'histoire ».

Mais cela a été combattu dans la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. La loi de 2005 a été largement dénoncée, par exemple par *Le Monde*, une mobilisation s'en est suivie soutenue par le site [ldh-toulon.net](http://ldh-toulon.net) (qui deviendrait [histoirecoloniale.net](http://histoirecoloniale.net)), ce qui a conduit à un épisode unique dans l'histoire de la République : le retrait d'un article d'une loi signée par le président et publiée au *Journal officiel*. Et au lendemain de l'élection de Nicolas Sarkozy, un texte a été publié dans ce quotidien à l'initiative de l'historien Gilbert Meynier et du militant de la Ligue des droits de l'Homme de Toulon, François Nadiras, intitulé « France Algérie : dépasser le contentieux historique », signé largement des deux côtés de la Méditerranée, notamment par Benjamin Stora, Simone de Bollardière, Edgar Morin, Christiane Taubira, Jack Ralite, Yvette Roudy, Raphaëlle Branche, Malika Rahal et Sylvie Thénault, et, en Algérie, Hocine Aït-Ahmed, Mohammed Harbi, Ali Haroun et Abdelhamid Mehri. Diffusé par la LDH et porté par le site [ldh-toulon.net](http://ldh-toulon.net), sa conclusion est claire et toujours actuelle : « Dépasser le contentieux franco-algérien implique une décision politique, qui ne peut relever du terme religieux de “repentance”. Et des “excuses officielles” seraient dérisoires. Nous demandons donc aux plus hautes autorités de la République française de reconnaître publiquement l'implication première et essentielle de la France dans les traumatismes engendrés par la colonisation en Algérie. Une reconnaissance nécessaire pour faire advenir une ère d'échanges et de dialogue entre les deux rives, et, au-delà, entre la France et les nations indépendantes issues de son ancien empire colonial ». Il date de novembre 2007 et a été salué, par exemple, comme une « intelligente pétition » par le quotidien *Libération*. Ce qui permet de mesurer, au vu de la réaction de l'Élysée à la remise du rapport Stora, combien, depuis cette date, les termes du débat ont régressé en France dans la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle.

Benjamin Stora semble avoir décidé de renoncer, compte tenu des régressions qui se sont produites dans la société française, à réitérer avec force cette demande de reconnaissance « première et essentielle ». Compte tenu également du positionnement timide d'Emmanuel Macron qui n'a pas réitéré en tant que président ses propos tenus en Algérie avant son élection, et du fait qu'il répondait à une commande du pouvoir visant à « rassembler les mémoires

françaises ». Mais cette demande de reconnaissance, si elle n'est pas assénée plus fortement au cœur de son rapport, est implicite dans son contenu. Le rapport admet qu'il faudra que les plus hautes autorités de la France en viennent à formuler des excuses pour ce qui a été commis au nom de la France. Certains commentateurs inattendus, comme le journaliste Jean-Michel Apathie, l'ont d'ailleurs affirmé avec force. L'important aujourd'hui est de faire avancer dans l'opinion l'idée qu'il faut un travail de vérité sur les réalités coloniales et le rapport Stora peut y aider.

Plutôt que d'exprimer certaines idées auxquelles il est personnellement attaché mais qui n'auraient aucune chance d'être retenues dans le contexte politique actuel de la France, Benjamin Stora a recherché ce qui pourrait être efficace. Sa démarche pragmatique ne mérite pas d'être discréditée. Elle mérite d'être soutenue en ajoutant d'autres préconisations.

### **Se tourner vers l'avenir**

C'est dans cette optique que l'Association Josette et Maurice Audin qui continue le combat du Comité Audin, animé de 1957 à 1963 par les universitaires Laurent Schwartz et Pierre Vidal-Naquet, y a réagi par une contribution tournée résolument vers l'avenir des deux pays. Elle qui a pour objectif d'établir la vérité sur les circonstances de l'assassinat de Maurice Audin en 1957, a inauguré en 2019 un cénotaphe au cimetière du Père-Lachaise, seul monument en France pour un combattant de l'indépendance algérienne, et, depuis, le 11 juin, date de la « disparition » de Maurice Audin, elle y organise un rassemblement. En 2021, un représentant de la République française au plus haut niveau y serait bienvenu.

Sur la question des personnes « disparues » comme Maurice Audin entre les mains des forces de l'ordre françaises dans la guerre d'Algérie, elle a soutenu la mise en place du site 1000autres.org qui fait appel à des témoignages sur le sort de plus d'un millier de personnes qui en ont été victimes. Cela lui a permis d'identifier à ce jour, grâce aux archives et aux familles, 320 disparus dont les corps restent introuvables.

En septembre 2019, cette association a co-organisé à l'Assemblée nationale une journée d'étude rassemblant des historiens, des archivistes et des juristes, consacrée à cette question et diffusé en ligne l'intégralité des débats. L'idée y a été émise d'un recours devant le Conseil d'Etat pour obtenir la levée des entraves à l'accès à certaines archives concernant notamment ces disparitions. En effet, bien qu'une communication « de plein droit » découle de la loi en vigueur pour accéder aux archives de plus de 50 ans, une instruction interministérielle rend obligatoire une procédure de déclassification préalable pour tous les documents munis de tampon « secret », abondamment apposés par l'armée française en Algérie. L'effet de ce texte absurde est d'interrompre brutalement des centaines de travaux de recherche. Ce sont des décennies de notre histoire qui sont désormais soumises au bon vouloir et aux faibles moyens humains des administrations, alors que la loi les rend librement communicables s'ils sont antérieurs à 1970. Cela contredit la promesse du président de la République lors de sa visite à Josette Audin le 13 septembre 2018 d'une ouverture des archives de la guerre d'Algérie. Cette situation soulève une vive protestation d'historiens français et étrangers, d'archivistes et de citoyens. Un recours au Conseil d'Etat a été déposé. Le rapport de Benjamin Stora mentionne cette démarche.

D'autres propositions peuvent s'inscrire dans sa lignée. La venue en France de chercheurs algériens pour consulter les archives françaises doit être facilitée. Le travail du site [1000autres.org](http://1000autres.org) doit être reconnu et aidé par les autorités publiques et une collaboration entamée avec les équipes des Archives nationales qui ont commencé à travailler à un Guide des disparus. Le prix de mathématiques Maurice Audin, reprenant l'initiative du mathématicien Laurent Schwartz, qui est attribué à des mathématiciens algériens et français, dont le jury est composé de mathématiciens de renom, algériens et français, certains titulaires de la médaille Fields (Cédric Villani, Ngô Bảo Châu), soutenu en Algérie par la direction et le ministère de la recherche scientifique et en France par l'Institut Henri Poincaré et les sociétés de mathématiques, mérite d'être mieux connu et valorisé. Des moyens financiers durables doivent permettre de le pérenniser. Les chaires de mathématiques Maurice Audin qui sont en cours de création dans les deux pays doivent également être mieux encouragées.

La population algérienne réclame avec son *hirak* de se réapproprier son histoire. Un rapprochement des peuples algériens et français ne passe pas par des commissions opaques rassemblant dans le secret des hauts fonctionnaires français et des représentants des militaires au pouvoir en Algérie. Il passe par des échanges, réguliers et soutenus, dans de nombreux domaines, culturel, scientifique, sportif, entre les citoyens. De multiples pistes peuvent être avancées en s'appuyant sur le rapport de Benjamin Stora, sans pour autant se faire la moindre illusion sur la réalité des multiples contraintes d'Etat qui ont limité son expression.

- 
- (1) Gilles Manceron, *Marianne et les colonies*, La Découverte/Ligue des droits de l'homme, 2003.
  - (2) Pascal Bruckner, *La Tyrannie de la pénitence : Essai sur le masochisme Occidental*, Grasset, 2006 ; Daniel Lefeuvre, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Flammarion, 2008.
  - (3) Guy Pervillé, *Histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie et de sa mémoire*, Vendémiaire, 2018.
  - (4) Entretien avec Frédéric Bobin publié dans *Le Monde* le 22 janvier 2020.
  - (5) *Algeria-Watch*, 29 septembre 2009, « Fondation sur la guerre d'Algérie : La fondation 8 Mai 45 réagit ». Voir Ligue des droits de l'homme.
  - (6) Voir par exemple, *La Dépêche de Kabylie*, 7 mars 2005 : « Loin de la Fondation du 8-Mai 1945, la tentation d'agir dans un esprit vindicatif ou revancharde. Cependant, il importe beaucoup pour le peuple algérien que la France officielle se décide enfin à reconnaître son implication dans les actes monstrueux et inhumains commis en son nom de 1830 à 1962 ».
  - (7) Entretien cité.

(8) *Jean Jaurès. Vers l'anticolonialisme, Textes réunis et présentés par Gilles Manceron*, Les petits matins, 2015. Voir Ligue des droits de l'homme.

(9) Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Gallimard, 2001.